



DOCUMENT DE CONTROLE DES PIECES A FOURNIR

Service responsable : Direction des Affaires Juridiques - Service Marchés Publics et Contentieux

Objet : Procédure de Délégation de Service Public – Réseau de Chauffage Urbain – Quartier Grammont

Date limite de réception des offres : le 6 juillet 2006 à 16 H 45

PIECES ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES	N°	DETAIL DU CONTENU	ENTREPRISES	
			1	2
			SOCGRAM	DALKIA
Projet de cadre du contrat de concession	I	complété, signé, paraphé	X	X
Synthèse des modifications souhaitées et des propositions de rédaction	II	- pour le projet de contrat de concession	X	X
		- pour le règlement de service	X	X
		- pour la police d'abonnement	X	X
Modèle de police d'abonnement	III	complété, signé, paraphé	X	X
Modèle de règlement de service	IV	complété, signé, paraphé	X	X
Mémoire explicatif	V	- moyens opérationnels mobilisés localement pour assurer les travaux et l'exploitation	X	X
		- implantation	X	X
		- recours à la sous-traitance et identité des sous-traitants		X
		- fiche descriptive de l'organigramme du personnel affecté au contrat de la Ville		X

	PIECES ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES	N°	DETAIL DU CONTENU	ENTREPRISES	
				1	2
				SOCGRAM	DALKIA
OFFRE DE BASE *	Notice architecturale	VI	- description des principes d'intégration du projet dans le site	non	X
	Esquisse		- correspondant aux prescriptions urbaines présentées en pièce 5	X	X
	Projet de contrat de fourniture bois	VII		X	X
	Récapitulatif de l'offre (3 pages)	VIII	- clients raccordés		X
			- quantité d'énergie livrée		X
		- puissance bois installée		X	
		- linéaire de réseau		X	
		- tarif de vente du KWh	X		
	Bilan énergétique, évaluation du coût du combustible et du R1	IX	Correspondant au tableau de la pièce 9	X	X

	PIECES ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES	N°	DETAIL DU CONTENU	ENTREPRISES	
				1	2
				SOCGRAM	DALKIA
OFFRE DE BASE *	CEP	X	- format papier - format informatique - plan pluriannuel de renouvellement des équipements	X X X	X X X
	Détail chiffré des conditions et du délai de réalisation des investissements	XI	tels que prévus en pièce 4		X
VARIANTE OBLIGATOIRE*	Non raccordement de la clinique Mathilde		fournir les documents VIII, IX, X, XI	X	X

V
A
R
I
A
N
T
E
S
C
O
M
P
L
E
M
E
N
T
A
I
R
E
S

- présentation des modifications proposées

- fournir les documents VIII, IX, X, XI

X

- variante : extension au groupe de logements Devé
- variante technique

* pour l'offre de base et pour la variante obligatoire, toute offre ne respectant pas le taux de couverture bois fixé par l'article 13 du projet de contrat de concession sera écartée.

Soit au moins 80% en moyenne sur l'année (tous usages confondus : chauffage, eau chaude sanitaire et éventuellement froid) sur la quantité totale d'énergie fournie par le réseau de distribution d'énergie calorifique.